

**RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024
DE L'A.S.B.L. ACCOMPAGNER.BXL
N° 0728.481.777**

Rue des Braves 21 1081 Bruxelles

ATTESTATION

Nous avons accepté la mission de vérification des comptes de l'ASBL **ACCOMPAGNER.BXL** qui nous a été demandée par la direction et nous avons l'honneur de rendre ici compte de l'examen de cette comptabilité, pour l'exercice 2024.

Notre contrôle a toutefois été limité dans le temps en raison d'impératifs budgétaires et du nombre limité des pièces comptables. Les contrôles ont dès lors été effectués par sondages, recoupements et vérification. Tous les postes d'actif et de passif ont été vérifiés.

EXERCICE DE LA MISSION

Conformément aux normes de contrôle généralement admises et plus spécifiquement aux normes générales et particulièrement édictées par l'I.T.A.A, je me suis assuré particulièrement:

- que les dispositions légales et statutaires en matière de comptabilité aient été respectées et notamment le principe de continuité des méthodes;
- que, en ce qui concerne les actifs, ils existaient réellement à la date de la situation, et qu'ils étaient tous comptabilisés et correctement évalués;
- que tous les passifs étaient correctement renseignés, valorisés et comptabilisés;
- qu'en matière de revenus et charges, des procédures de cut off aient été utilisées;

- et, qu'enfin, aucun événement postérieur n'avait sensiblement modifié la situation de l'A.I.S.B.L. ou du moins qu'on en avait tenu compte.

Il n'y a pas eu d'événements marquants durant l'exercice.

J'ai pu exécuter ma mission librement et sans contrainte et j'ai obtenu toutes les informations et explications qui, à mon avis, étaient indispensables à la bonne exécution de cette mission.

La tenue des livres (livre d'entrée pour tous les achats de biens et de services, livre des subsides, livres de banque et de caisse) est correctement assurée suivant une comptabilité en partie double sur logiciel Sage BOB.

Les imputations ont été trouvées conformes. Ces dernières ont été convenablement et correctement classifiées par ordre dans des facturiers ad hoc.

Le bilan et le compte de résultats proviennent de la balance complète des comptes généraux suite à l'enregistrement de toutes les pièces comptables.

Vous trouverez en annexe les bilans, comptes de résultats et analyse de ces comptes.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 3.902,06 € dont 363,00 de garantie et sont conformes au tableau d'amortissement.

Les autres créances s'élèvent à 17.884,93 €

Les valeurs disponibles s'élèvent à 4.130,29 €.

Nous avons vérifié les soldes des comptes bancaires qui sont conformes aux extraits de banque.

Les fonds propres s'élèvent à -12.938,83 €.

Les dettes à plus d'un an sont constituées par un prêt de Accompagner asbl de 15.832,87

Le poste fournisseurs et facture à recevoir s'élève à 612,56 €.

Les dettes fiscales, salariales et sociales 19.775,47 €

Les subsides à rembourser s'élèvent à 2.937,60

Le résultat de l'exercice présente une perte de 13.698,63 €. Le total bilantaire s'élève à 26.219,67 €.

Nous ne nous sommes pas prononcé sur l'opportunité des recettes et dépenses car cela ne relevait point de notre mission.

. CONCLUSIONS

Je soussigné, Robert Fonsny, Expert Comptable certifié, ayant effectué ma mission conformément aux dispositions légales, et après avoir, en toute liberté et indépendance, vérifié que :

- les règles en matière d'établissement et de présentation des comptes, dont le principe de continuité des méthodes, étaient respectées;
- l'imputation des pièces justificatives concorde avec les rubriques comptables.

J'atteste que la situation active et passive arrêtée au 31/12/2024 de ACCOMPAGNER.BXL, traduit d'une manière complète et fidèle la situation de l'ASBL.

A ma connaissance, aucun événement postérieur n'a sensiblement influencé cette situation.

La direction nous a certifié qu'il n'y avait pas de litige en cours. Nous n'avons pas eu connaissance de dettes ou hypothèques autres que celles portées au passif du bilan.

Nous n'avons pas eu non plus connaissance de l'existence de comptes à vue ou de dépôts autres que ceux dont les soldes débiteurs figurent à l'actif du bilan.

Nous attirons l'attention sur le fait que les fonds propres d'une asbl sont négatifs et que le conseil d'administration doit convoquer une AG qui doit être informées de la situation financière et des mesures envisagées pour redresser la situation.

En conclusion de ce qui précède et sur base des seuls contrôles effectués par recoupements et par sondages et suite à un entretien avec la Comptabilité, nous attestons que les comptes vérifiés reflètent l'image fidèle de l'A.S.B.L.

Schaerbeek, le 1 avril 2025



Robert Fonsny

Expert Comptable certifié I.T.A.A : 10 531 469

